

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-33 du 07 janvier 2013

L'an deux mil treize, le lundi sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ - J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED
M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY
M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS
M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

Objet : **Vacance d'emploi du Poste de Chargé de Développement Economique**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la vacance d'emploi du poste de Chargé de Mission « Développement Economique » suite au départ de Monsieur Laurent CANEL, agent contractuel, Chargé de Mission contractuel qui a rejoint la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de confirmer la création de ce poste de Chargé de Mission et d'autoriser le recrutement sur ce poste d'un personnel contractuel pour un contrat de 3 ans.

Monsieur le Président propose de fixer la rémunération de l'intéressé sur la base des indices de rémunération (IB : 599 - IM : 504), d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'intéressé après publication de la vacance de cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création d'un poste de Chargé de Mission pour le Développement Economique du Territoire,
- d'approuver les conditions de recrutement de ce poste contractuel,
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de contrat de 36 mois,
- de fixer les indices de rémunération de ce poste sur la base des indices (IB : 599 - IM : 504),
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

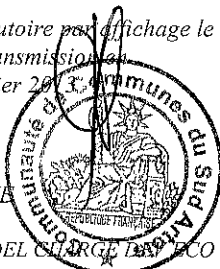
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Janvier 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Janvier 2013.

Le Président,

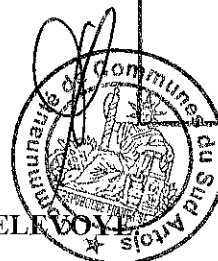
Jean-Paul DELEVOYE

2013-33 – 07/01/2013 DEL CHARGÉ DE MISSION



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



08 Janvier 2013 et
PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS

26 FEV. 2013

ARRIVÉE